

République Française
Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du Bureau du 15 juin 2026

Délibération n°2026/108

Objet : Marché de fourniture de mobilier et d'équipements destinés à l'aménagement de la résidence autonomie "U trifoliu di a vita" – Avenant n°1 au Lot 2 : Équipement hôtelier pour le service de restauration

Nombre de membres 26			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 juin 2026, à 17h30, le Bureau communautaire à nouveau convoqué conformément à la loi. L'an deux vingt-six le quinze juin, à 17h00, Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Antone CASANOVA.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	19	
Pour	Contre	Abstentions	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.
19	-	-	
Présents : CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – GENUINI Benjamin – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Romain – MARTELLI Camille – MARIANI Frédéric – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – ORSINI Joseph – POLI Jean-François – POLI Pierre – SAULI Joseph – SAVELLI Vincent.			
Absents représentés : MORTINI Lionel a donné procuration à CASANOVA Antone – SALDUCCI Ange a donné procuration à SAVELLI René – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.			
Absents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – ANTOLINI Clémentine – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – FERRANDI Paul-Vincent – GUERRINI Antoine– ROMANI Sylvie.			
Convocation envoyée le : 11/06/2026 Et affichée le : 11/06/2026			Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 16/06/2026

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2026/081 du 04 mai 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire, chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU qu'en cours d'exécution du marché de fournitures suivant :

**Fourniture de mobilier et d'équipements destinés à l'aménagement de la résidence autonomie
"U trifoliu di a vita"**

Lot 2 : Équipement hôtelier pour le service de restauration

Des erreurs de calcul ont été constatées nécessitant l'établissement de l'avenant positif n°1, avec incidence financière, justifié par les éléments ci-après exposés.

Lors de la remise des offres du Lot 2, l'entreprise CAPEMBAL avait fourni deux devis :

1. L'électroménager,
2. Le matériel de cuisine

Lors de l'analyse des offres, une erreur de calcul s'est glissée : un devis a été pris en compte hors taxes (HT) tandis que l'autre l'a été toutes taxes comprises (TTC), ce qui a conduit à un montant total du marché incorrect.

Par ailleurs, une partie du matériel du devis de matériel de cuisine étant manquante, l'entreprise a établi un avoir, donnant lieu à une moins-value du montant initial.

L'avenant n°1 au Lot 2 a pour objet de régulariser le marché en prenant en compte les éléments suivants :

- Le devis 1 – L'électroménager : 52 000,00 €HT soit 62 400,00 €TTC,
- Le devis 2 – Le matériel de cuisine : 3 372,46 €HT soit 4046,99 €TTC,
- Anomalie : L'addition de 62 400,00 €TTC et 3 372,46 €HT a conduit à un montant erroné du marché, fixé à 65 772,46 €TTC au lieu de 66 446,99 €TTC, soit un écart de +674,53 €TTC,
- Moins-value due au matériel manquant : avoir de -147,63 €HT soit -177,16 €TTC.

Le montant de l'avenant est calculé comme suit : 674,53 € - 177,16 € = +497,37 €TTC.

Montant initial du marché public :

Montant HT : 54 810,38 €

Taux de la TVA : 20%

Montant TTC : 65 772,46 €

Montant de l'avenant :

Montant HT : 414,48 €

Taux de la TVA : 20%

Montant TTC : 497,37 €

% d'écart introduit par l'avenant : +0.76 %

Montant du marché public suite à l'avenant :

Montant HT : 55 224,86 €

Taux de la TVA : 20%

Montant TTC : 66 269,83 €

Le Bureau communautaire, ouï l'exposé de son Président de séance, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer ledit avenant.

Fait à L'Île-Rousse, le 15 juin 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI

Le Président de séance,
Antone CASANOVA

